





RECION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

**Troisième** 

#### **PLAN RÉGIONAL** SANTÉ **ENVIRONNEMENT**

de Bourgogne-Franche-Comté

2017-2021



BILAN À MI-PARCOURS



PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT Bourgogne-Franche-Comté

#### **AVANT PROPOS**

Impulsé par le Conseil régional, la DREAL et l'ARS en tant que pilote, ce 3ème Plan Régional Santé Environnement mobilise pleinement les acteurs de tous horizons. L'implication forte de chacun est un gage de réussite sur le terrain. Arrivé aujourd'hui à mi-parcours, l'état d'avancement du PRSE 3 a été présenté au GRSE le 5 décembre 2019.

Ce plan génère une prise de conscience des acteurs et sert de levier à la mobilisation des territoires pour développer des projets respectueux de la santé, du bienêtre et de l'environnement. Il favorise une collaboration entre les différentes parties prenantes augurant de belles perspectives dans la prise en compte des enjeux de santé liés à l'environnement dans les années à venir.

Le PRSE 3 n'est qu'à mi-parcours et les premiers résultats sont encourageants. La mobilisation de tous et l'implication collective doivent perdurer pour que l'ensemble des actions soit mis en œuvre : c'est une condition essentielle à la réussite de ce plan.



#### BILAN À MI-PARCOURS

**Troisième** 

#### PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT

de Bourgogne-Franche-Comté

2017-2021



## **AXE 1**L'eau dans son environnement et au robinet

#### AXE 2

Habitats et environnement intérieur

#### AXE 3

Qualité de l'air extérieur et santé

#### AXE 4

Cadres de vie et urbanisme favorables à la santé

#### AXE 5

Dynamiques territoriales et synergies d'acteurs

1 groupe régional santé environnement : État, collectivités, associations, employeurs, experts

1 équipe d'animation :
ARS, DREAL, CR, DIRECCTE, DRAAF

16 objectifs opérationnels

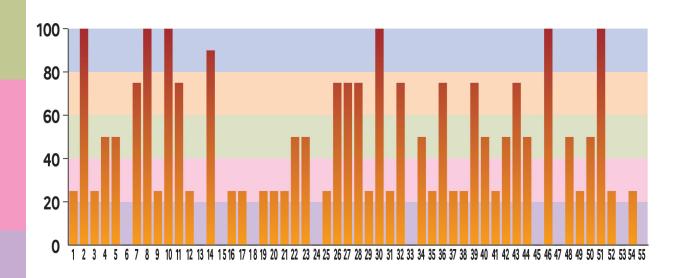
55 actions



#### LE PRSE3 À MI-PARCOURS

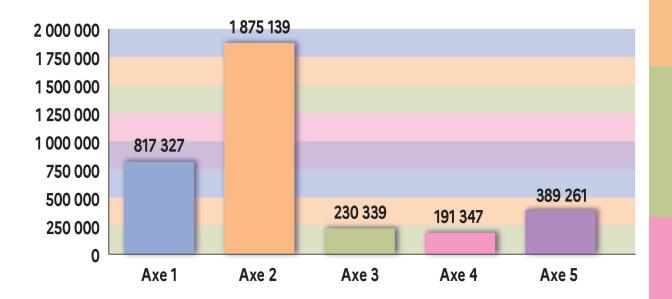
Le niveau d'avancement global du PRSE 3 à mi-parcours est de 43%. 45 actions sur 55, soit 81 %, sont engagées. Près de la moitié d'entre elles le sont à au moins 50 %. 10 actions n'ont pas encore démarré.

#### Avancement des actions en %



#### **BUDGET ENGAGÉ**

#### **Financement**



3 484 273 € ont été engagés fin 2019 sur un budget total estimé sur 5 ans à 7 108 075 € pour la mise en œuvre du plan, soit 49 %.



#### L'EAU DANS SON ENVIRONNEMENT ET AU ROBINET

#### AXE 1



Fiabiliser les installations de distribution d'eau potable vulnérables à la turbidité et à la pollution bactériologique. L'ARS, en lien avec les préfectures, a mené des actions ciblées auprès des collectivités présentant des non conformités récurrentes (121 pour la région début 2018): accompagnement sur les solutions techniques et financières, mise en œuvre d'actions coercitives par des arrêtés de mise en demeure ou d'interdiction de consommation de l'eau, conditionnement de projets d'urbanisme à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Prévenir les risques de turbidité et de contamination microbiologique de l'eau potable en sensibilisant les élus en charge de la compétence « Eau ». L'ASCOMADE a réalisé des réunions de sensibilisation et d'information dans les territoires au plus près des collectivités concernées avec des mises en situation pratiques lors de visites de terrain. 125 gestionnaires d'eau potable ont participé. L'action s'était déjà déroulée en 2016 en Franche-Comté.

Surveiller la contamination des eaux des captages par les bactéries résistantes aux antibiotiques (BMR).

Le laboratoire d'hygiène hospitalière et d'épidémiologie du CHRU de Besançon a engagé l'étude sur le Pays Graylois. Selon les premiers résultats, il n'est pas retrouvé de BMR dans les ressources en eaux destinées à la consommation humaine.

Connaître l'impact de la qualité de l'eau potable sur le taux d'incidence des gastroentérites en BFC. Santé publique France a engagé une étude descriptive des cas de gastro-entérites liés à l'eau sur la période 2010-2019. En Bourgogne-Franche-Comté 376 signaux ont été détectés par le dispositif. Un travail sera mené en 2020 avec l'ARS pour corréler ces résultats avec les données de terrain issues du contrôle sanitaire.

Sensibiliser à la vulnérabilité du karst et former aux bonnes pratiques d'épandages des produits organiques.

Une vingtaine d'enseignants des lycées agricoles ont été sensibilisés à une fertilisation raisonnée des sols. L'objectif étant que ces enjeux soient intégrés dans les enseignements des futurs agriculteurs. Ces cycles de formations ont vocation à être reconduits.

Former les élus et techniciens nouvellement compétents sur l'eau destinée à la consommation humaine, aux enjeux sanitaires et à la réglementation en vigueur. Cette action sera réalisée en 2020 suite aux élections municipales pour présenter aux nouveaux élus les enjeux liés à l'alimentation en eau potable.

Renforcer la coordination des services de l'État pour la protection des captages vis-à-vis des pollutions par les produits phytosanitaires. La feuille de route régionale du plan Ecophyto 2+ élaborée en 2019 fixe le cadre de cette collaboration renforcée : contrôles conjoints, échanges de données, cohérence interministérielle des actions menées.

Mettre en place et coordonner un réseau partenarial sur la réduction de l'usage des pesticides dans les « jardins, espaces végétalisés et infrastructures ». L'association ALTERRE a créé les outils d'accompagnement et d'aide des collectivités. Fin 2019, 379 communes étaient engagées dans une démarche de réduction des pesticides.

Mettre en réseau et accompagner les acteurs de la protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine.

Alterre a organisé en 2018 une journée de sensibilisation et de formation sur les démarches de protection des captages à l'attention des collectivités (31 participants). Un répertoire régional des démarches intégrées est en cours pour les valoriser. Des journées spécifiques sur « comment démarrer et réussir un projet territorial » sont prévues en 2021.

Réduire à la source et traiter les micropolluants en station de traitement des eaux usées.

25 collectivités ont été informées sur ces enjeux lors d'un colloque organisé par l'ASCOMADE en 2019.

Améliorer les connaissances de l'impact du traitement du bois en forêt en zones vulnérables et mener une démarche spécifique dans le bassin versant de la Loue (25) concernant la cyperméthrine. Une charte pour une meilleure prévention des risques de piqûre applicables aux forêts publiques du Doubs a été signée en 2019 par les acteurs locaux. Une cartographie de vulnérabilité a été réalisée et 11 contrôles ont été effectués par la DRAAF. Le contrôle sanitaire renforcé mis en place par l'ARS n'a pas mis en évidence la présence de cyperméthrine dans les eaux destinées à la consommation humaine.

Préserver les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a engagé la réalisation d'un guide technique et méthodologique à l'attention des collectivités pour la mise en œuvre des mesures de prévention des ressources stratégiques, notamment dans le cadre des documents d'urbanisme.

Établir l'état des lieux des connaissances sur les impacts du changement climatique sur la qualité des eaux en Bourgogne-Franche-Comté.

Un recensement préalable des données et études existantes est en cours de réalisation. Fin 2019, l'action n'était pas engagée.





Mettre en place une plateforme transfrontalière (arc jurassien) sur la qualité de l'air intérieur et le radon. La plate-forme a été réalisée. Toutes les informations régionales sur les mesures du radon et de la qualité de l'air intérieur, les moyens de l'améliorer sont désormais disponibles sur un site https://jurad-bat.net/

Mettre en place un observatoire régional QAI-Radon, en s'appuyant sur la plateforme transfrontalière JURAD-BAT de l'arc jurassien. Action non engagé fin 2019.

Sensibiliser et former les professionnels et les acteurs de l'habitat à la qualité sanitaire des espaces de vie dans le cadre d'une approche globale. Action partiellement engagé en 2019. Un centre de formation des apprentis a été formé à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur des locaux d'accueil. Par ailleurs la MFBFC a mené des actions de sensibilisation aux risques sanitaires liés à l'habitat dans un IFSI et 5 structures de petite enfance.

Prévenir le risque amiante lors de travaux de rénovation et de réhabilitation, en rappelant aux propriétaires leur obligation de repérage. Un document d'information sur les risques liés à l'amiante a été diffusé par la DIRRECTE auprès des collectivités de la région à l'attention des particuliers désirant effectuer des travaux.

Sensibiliser les entreprises sur un modèle pédagogique original : Ateliers AIRBAT®.

Action non engagée en 2019.



Intégrer la gestion du radon dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat ou des programmes d'intérêt général de l'ANAH. Une collectivité en Saône-et-Loire a accepté d'intégrer la gestion du radon dans son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

À partir de cette démarche expérimentale, une concertation est en cours pour construire une stratégie de prise en compte opérationnelle des riques liés au radon. Elle sera proposée au futur conseil communautaire de la commune volontaire dès 2020.

Améliorer le confort hygrothermique et l'efficacité énergétique dans les établissements sanitaires et médicosociaux. Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé en 2021 auprès des établissements de santé et médico-sociaux. Un chargé de mission recruté par le Pôle Énergie Bourgogne Franche-Comté va accompagner pendant 3 ans les établissements de santé et médico-sociaux volontaires.

Prévenir les risques auditifs chez les jeunes.

Une action de prévention sur le bruit et la santé a été programmée lors de 4 concerts publics de la région. 14 000 élèves du secondaire ont été sensibilisés et informés annuellement lors de concerts pédagogiques. Plus de 2000 jeunes enfants ont été sensibilisés aux sons et aux risques auditifs.

Proposer aux patients ayant des pathologies potentiellement liées à leur habitat, des audits de la qualité de l'air intérieur par des Conseillers médicaux en environnement intérieur.

Le dispositif en place piloté par le RAFT et la Mutualité de Bourgogne-Franche-Comté a permis la réalisation de près de 600 consultations téléphoniques et 545 visites de logements sur deux ans. Développer des outils et recommandations pour limiter les pollutions et pérenniser la qualité de l'air intérieur durant la vie des ouvrages. Action non engagé fin 2019.

#### PRÉVENIR LES INFECTIONS FONGIQUES INVASIVES LIÉES AU DOMICILE DES PATIENTS D'HÉMATOLOGIE



Pour les patients hospitalisés avec chimiothérapie ou greffe, en état de fragilité extrême, un entretien avec le médecin en hématologie détermine la possibilité de mesurer les concentrations de moisissures potentiellement dangereuses au domicile. Des conseillères médicales en environnement intérieur (CMEI) réalisent des échantillonnages pour le laboratoire de mycolologie qui transmet les résultats au médecin. Une éventuelle action de remédiation est programmée. Sur 42 patients concernés, 10 ont bénéficié de cette visite de prévention. Le prochain objectif vise à augmenter l'adhésion des médecins et des patients de la région pour cette démarche de prévention.



#### QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR ET SANTÉ

#### AXE 3



Inclure dans la gestion des espaces verts la notion de potentiel allergisant des plantes.

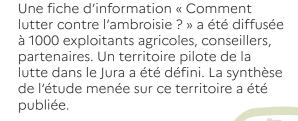
En complément du site « végétation en ville » du réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA), l'association de surveillance de la qualité de l'air ATMO a identifié les plantes les plus allergisantes dans les parcs et jardins publics à Besançon pour sensibiliser les collectivités sur les bons choix de plantation. Toute cette information a été valorisée sur le portail E-SET.

Pérenniser le réseau régional des mesures des pollens.

Chaque année, en collaboration avec le Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA), 150 bulletins allergo-polliniques sont publiés sur le site d'ATMO BFC, avec une détermination du risque allergique pour les habitants.

Étendre l'obligation de lutte contre l'ambroisie à feuille d'armoise sur les départements de Côte d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne. Un arrêté préfectoral de lutte obligatoire existe dans tous les départements. Plus de 790 référents communaux, partenaires de la lutte sont désormais recensés sur tout le territoire fin 2019.

Coordonner la lutte contre l'ambroisie en milieu agricole.





#### COORDONNER LA DÉFENSE COLLECTIVE CONTRE L'AMBROISIE À FEUILLE D'ARMOISE

Un programme d'actions a été mis en œuvre afin d'intégrer la lutte contre l'ambroisie dans toutes les politiques régionales : administrations, collectivités, profession agricole, gestionnaires d'infrastructures linéaires. En collaboration avec le CNFPT, 7 formations à destination des référents communaux ont été organisées. La participation moyenne à chaque formation étant de 15 à 20 personnes. Dans le cadre des contrats locaux de santé, 10 collectivités ont organisé des séquences d'animations/sensibilisation. Une dizaine de communautés de communes ont également passé une convention avec la FREDON pour lutter contre l'ambroisie sur leurs territoires.

Pour mieux caractériser la présence de l'ambroisie sur le territoire, un mécanisme de signalement et de cartographie (SIG) a été mis en place. 468 signalements ont ainsi pu être recensés et cartographiés si validation.

L'ambroisie affectant fortement les parcelles agricoles, une co-animation avec la chambre régionale d'agriculture a été formalisée. Elle s'est déjà traduite par une première formation à destination des agents de la Chambre régionale d'agriculture.

D'autres opérations ont ou vont concerner les gestionnaires d'infrastructures linéaires ainsi que les entreprises des bâtiments et travaux publics.

Évaluer l'impact sanitaire lié à la présence de pollens d'ambroisie en Bourgogne-Franche-Comté. Une enquête auprès des officines de pharmacie de la région sur la consommation médicamenteuse en période de pollinisation de l'ambroisie a été réalisée en 2018. Ce travail a fait l'objet d'une thèse de doctorat en pharmacie. La faiblesse des réponses n'a pas permis de conclure.

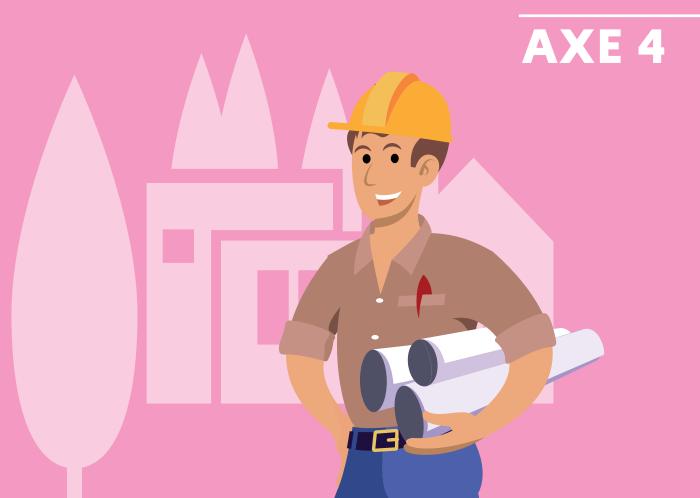
Intégrer les enjeux de la qualité de l'air et de la santé dans les démarches associant les collectivités territoriales et les citoyens. ATMO BFC a sensibilisé, outillé et informé sur les enjeux sanitaires liés à la qualité de l'air et au changement climatique les 46 collectivités porteurs de projets de plan climat air énergie territoriaux dans la région, les collectivités impliquées dans 35 projets de plan local d'urbanisme intercommunal, les partenaires de 9 projets de contrats locaux de santé et de 2 opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

Conditionner les aides financières locales et les appels d'offres à la prise en compte de la santé et de la préservation de la qualité de l'air. Afin de d'identifier les leviers permettant de mieux prendre en compte la santé dans certains projets des collectivités, plusieurs documents méthodologiques ont été élaborés et diffusés. Les thèmes concernés sont les suivants : projets de chaufferies biomasse, de réseaux de chaleur, de chantiers de rénovation, de transport...

Caractériser la nature et l'origine des particules atmosphériques fines en Bourgogne-Franche-Comté pour faciliter la mise en place d'actions ciblées. Action non engagée fin 2019.



#### CADRES DE VIE ET URBANISME FAVORABLES À LA SANTÉ



Sensibiliser les agents de la fonction publique et les bureaux d'études à une vision plus intégratrice des enjeux de santé – environnement dans les documents d'urbanisme. 80 collectivités et agents publics ont participé à la journée PLUI et éco-quartier de Bourgogne-Franche-Comté sur le thème « la santé dans les projets d'urbanisme » en présence de l'École des hautes études en santé publique de Rennes.

Promouvoir les évaluations d'impact sur la santé (EIS) dans les projets d'aménagement et d'urbanisme.

3 études d'impact santé sont en cours dans la région : PLUI de la communauté de communes Côte Sud Chalonnaise Buxy, SCOT Pays Vesoul Val de Saône, et un nouveau Programme National de Renouvellement Urbain du quartier Planoise à Besançon.

Sensibiliser les collectivités aux enjeux de la mobilité active en portant à leur connaissance les implications du Plan d'Action pour les Mobilités Actives et les accompagner pour la mise en œuvre d'actions et de projets locaux.

Huit ateliers d'échanges et d'informations ont été organisés en 2019, rassemblant plus de 260 participants dans plusieurs communes : Dijon, Mâcon, Lons-le-Saunier, Besançon, Nevers, Vesoul, Belfort, Auxerre.

Sensibiliser les usagers aux mobilités actives pour les déplacements d'achats, de loisirs et d'accompagnement scolaire.

Des contact ont été pris avec plusieurs CCAS de la région pour préparer des actions vis-à-vis du public. La préparation d'une campagne d'information des commerçants avec l'appui du CEREMA et en collaboration avec les Chambres de commerce et d'industrie a été engagée. Les deux rectorats et les responsables du portail E-SET ont été rencontrés pour définir les actions possibles en direction de la communauté éducative.

Sensibiliser les seniors à la pratique des mobilités actives et au développement de nouvelles solutions de mobilités individuelles. Des remises en selle de seniors en sessions d'une demi-journée, ont été organisées avec 3 centre communaux d'action sociale (CCAS): Chalon-sur-Saône, Pont de Roide, Autun. Elles ont rassemblé plus de 75 personnes. D'autres actions sont à venir.



Prévenir la maladie de Lyme au sein des établissements scolaires. Former et informer les enfants à la reconnaître et à l'éviter. Une stratégie régionale de prévention élaborée en 2019 va faire l'objet d'actions concrètes dans les contrats locaux de santé de la région dès 2020.

Sensibiliser et former les collectivités à une gestion des espaces publics limitant la propagation des maladies vectorielles.

L'ensemble des collectivités des départements de Côte d'Or, de la Nièvre et de Saône et Loire ont fait l'objet d'action de sensibilisation, d'informations aux risques liés à la prolifération du moustique tigre : arrêtés préfectoraux, communiqué de presse, diffusion de plaquettes d'information.

## AMÉNAGER L'ESPACE URBAIN POUR FAVORISER LES ÎLOTS DE FRAÎCHEUR

Pour les villes de la région, il s'agit d'utiliser des travaux de recherche scientifiques, mobilisables dans le cadre de politiques d'adaptation au changement climatique. Une des voies d'adaptation et de lutte contre le changement climatique va consister à s'appuyer sur la connaissance des Îlots de Chaleur Urbains (ICU) afin de sauvegarder et développer des Îlots de Fraîcheur Urbains (IFU). Ce projet s'articule selon 3 étapes :

- 1. Dresser une cartographie fine des zones de fraîcheur (typologie, taille, pouvoir rafraîchissant) sur le territoire de Dijon Métropole (en cours);
- 2. Éprouver numériquement l'impact de formes urbaines, à l'horizon 2050, afin d'identifier celles favorisant les IFU (en cours) ;
- 3. Appliquer la typologie des Local Climate Zones (LCZ) à 5 agglomérations de la région Bourgogne-Franche-Comté (projet 2021). Développer la concertation avec les publics concernés par les aménagements.



## DYNAMIQUES TERRITORIALES ET SYNERGIES D'ACTEURS

#### AXE 5





Informer, sensibiliser et former le grand public aux enjeux de la santé-environnement.

Fin 2019, 4 collectivités et 3 associations ont engagé un programme desensibilisation et de transformation de l'environnement des enfants et ont répondu à l'appel à projet « de 0 à 6 ans sans perturbateurs endocriniens ».

Intégrer un module spécifique et un parcours d'autoformation « Environnement citoyenneté » dans le projet régional de promotion de la santé des jeunes « Pass'Santé Jeunes ». La santé environnementale expliquée aux jeunes et adolescents, futurs adultes est désormais sur le Pass'Santé Jeunes Bourgogne-Franche-Comté.

Organiser à échéance régulière un congrès sur le thème « santé et pathologies liées à l'environnement » à destination des professionnels de santé. Le congrès sur le thème des phytosanitaires et des perturbateurs endocriniens prévu au printemps 2020 est reporté en 2021 pour raison de pandémie.

Intégrer le volet « santé environnement » dans les « forums citoyens » mis en place par l'ARS.

Cette action est mise en œuvre dans le cadre des concertations prévues lors de l'élaboration des contrats locaux de santé.

Intégrer les enjeux de santé environnement dans le Système de formation de formateurs à l'éducation relative à l'environnement (SFFERE). 2 sessions de formations ont été organisées de 2018 à 2019 et ont concerné 26 formateurs sur l'environnement. Désormais le Groupe régional d'accompagnement et d'initiation à la nature et à l'environnement de Bourgogne-Franche-Comté (GRAINE) pilote les actions de formation de formateurs sur la santé environnementale.

Attribuer un prix aux initiatives des collectivités sur les approches globales et positives de la santé.

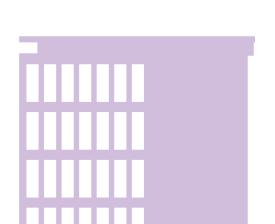
Action non engagée fin 2019.

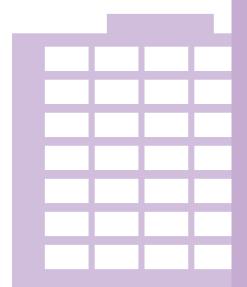
Améliorer la formation des personnels au contact de l'usager allergique alimentaire.

Depuis 2017, 303 personnels des collectivités et professionnels de santé ont été formés par le réseau des allergologues de Bourgogne-Franche-Comté.

Développer sur les territoires (via les Contrats locaux de santé et autres démarches) des projets intégrés sur les déterminants de santé environnementale. Fin 2019, 8 collectivités de la région ont engagé des projets territoriaux incluant les enjeux de santé environnementale (air, alimentation, habitat...). Une d'entre-elles travaille sur une stratégie alimentaire locale et transversale qui inclue les enjeux de prévention de l'obésité, du surpoids et ceux liés à la qualité de l'eau et aux phytosanitaires.

Renforcer eSET comme vecteur d'information / sensibilisation et d'actions sur la santé environnementale. Le nouveau site E-SET BFC met en valeur les dynamiques territoriales sur la santé environnementale dans la région avec une rubrique dédiée animée par ALTERRE et l'IREPS. Le bilan des consultations du nouveau portail est disponible sur le site.





# CRÉER UN MASTER UNIVERSITAIRE « ALIMENTATION AGRO-ALIMENTAIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE »



La création de ce master au programme très transversal sur les questions de la santé, l'environnement, la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et l'alimentation (durable) a permis de constituer une communauté de chercheurs/enseignants-chercheurs, entrepreneurs et professionnels spécialistes de ces questions, de plus en plus prégnantes dans notre société.

L'équipe pédagogique compte près de 30 intervenants provenant de l'Université de Bourgogne, AgroSup Dijon, INSERM, INRA et de structures privées (AREA, AFNOR, Un pas pour demain, Phenix, Ministère de l'Agriculture, Vitagora, Bankiva, Collectif Soun....).

Le programme de master 2 initié depuis 2 ans a recruté 10 étudiants la première année et 12 la seconde.

Réalisation de projets de terrains par les étudiants (projet de création d'une épicerie solidaire, recensement des initiatives en faveur de l'alimentation durable à Dijon métropole,...).

Année 2019-2020 : 7 étudiants sur 12 sont en contrat de professionnalisation (alternance).

Créer un groupe de chercheurs COMUE santé-environnement.

Un pôle régional fédératif en santé publique est chargé de renforcer le lien entre la santé environnementale et la recherche. Plusieurs collectifs de chercheurs sont déjà actifs sur le Plan régional santé environnement. Aménager l'espace urbain pour favoriser les îlots de fraîcheur (action 41); Créer un Master universitaire « Alimentation agroalimentaire et développement durable » (action 51).

Développer une nouvelle approche multipartenariale « Santé et phytos » .

L'enjeu « Santé-phytosanitaire » est inclus dans la feuille de route du plan ECOPHYTO ++, co-piloté par la DRAAF, l'ARS et la DREAL.

Favoriser la mise en place de projets de territoire dont le levier principal de mobilisation serait la qualité de l'eau dans son environnement et au robinet. Action non encore engagée. Cette action fera l'objet d'un appel à projet à destination des collectivités fin 2020.

Valoriser les actions mises en place par la profession agricole auprès du grand public. Les actions de communication de la profession agricole sont inscrites dans la feuille de route du plan ECOPHYTO ++, co-piloté par la DRAAF, l'ARS et la DREAL.



#### BILAN À MI-PARCOURS

Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté 4 Square Archéologique Castan, 25000 Besançon Tél. 03 81 61 61 61 www.bourgognefranchecomte.fr Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté 53 rue de la Préfecture, 21 041 Dijon Cedex Tél. 03 80 44 64 40 Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté Le Diapason, 2 place des savoirs, CS 73 535, 21035 Dijon Cedex Tél. 0808 807 107

www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr